

OBSERVATOIRE « HOMMES-MILIEUX »
Littoral méditerranéen



Dynamiques « ludosportives » du littoral balanin

Rapport final

Mars 2016

Responsable scientifique

Ludovic Martel

UMR « Lieux, Identités, eSpaces & Activités » - Università di Corsica
martel@univ-corse.fr

Sommaire

Sommaire	2
Résumé succinct du projet	3
1. Informations générales concernant le projet.....	4
Responsabilité scientifique	4
Temporalité	4
2. Contexte problématique initial	5
Etat de l'art et question(s) associée(s)	5
Contexte local et intérêt du traitement de la question dans le cadre de l'OHM « Littoral méditerranéen »	6
Hypothèses	7
3. Méthodologie	8
Terrains étudiés	8
Données collectées et/ou créées	9
4. Résultats	11
4 - 1 La Balagne : un territoire faiblement contraint en termes de protection du littoral	11
4 - 2 Au-delà des ressources territoriales naturelles de Balagne, une offre de pratiques conséquente et des activités ludosportives diversifiées pour le littoral	12
5. Discussion	21
5-1 Des menaces sur les libertés d'agir ou d'entreprendre perçues différemment	21
5-2 Les processus de délégitimation	22
5-3 De quelques paradoxes autour de la question de la responsabilité environnementale	24
Conclusion	26

Résumé succinct du projet

Les territoires littoraux, interface entre domaines marin et terrestre, sont des espaces qui font l'objet d'usages sociaux très diversifiés. Parmi ces derniers, on observe depuis le début des années 1980, une fréquentation de plus en plus importante par des usagers qui s'adonnent à des pratiques « ludosportives » (Augustin : 1995). Inscrites dans des dimensions fortement récréatives et hédoniques, il s'agissait pour les premiers pratiquants de « consommer » la nature. Au fil du temps, ces pratiques se sont progressivement transformées et les usagers sont devenus plus respectueux de ces espaces (Charretton : 1994 ; Bessy : 2006).

Cependant, selon le type de pratiques sportives envisagées, selon les pratiquants eux-mêmes, les usages sociaux, les représentations de ces territoires peuvent varier (Evrard : 2014 ; Sébillaud : 2014). Leur mise en tourisme a également consacré l'émergence de nouveaux acteurs et ainsi diversifié encore plus perceptions et usages (Bouchet & Lebrun : 2009 ; Guibert & Slimani : 2011). Désormais l'idée de protection, de préservation de ces espaces, lieux de vie pour les uns, lieux de travail pour d'autres semble communément admise. Dans les faits, pourtant, les orientations des politiques publiques qui en résultent peuvent apparaître comme une entrave à la liberté d'agir ou d'entreprendre. Cette étude propose, d'une part de caractériser les usages sociaux des pratiques « ludosportives » sur le littoral de Balagne et d'autre part d'analyser les discours inhérents à la menace d'une potentielle restriction voire privation de liberté.

Mots clés : **Pratiques et loisirs sportifs - Usages sociaux - Protection - Liberté - Littoral de Balagne**

1. Informations générales concernant le projet

Responsable scientifique

Ludovic MARTEL

Università di Corsica - BP 52 - 20 250 Corti

07 88 37 95 61

martel@univ-corse.fr

Nom-Prénom	Fonctions et laboratoire	Spécialité
MARTEL Ludovic	MCF - Università di Corsica - UMR LISA	Sociologie
JOUBE Johan	IE - Università di Corsica - UMR LISA	Traitement, analyse et représentation de l'information spatiale

Temporalité

Date de début des travaux : Avril 2014

Date de fin des travaux pour la rédaction du rapport : Mars 2016

Poursuite de l'étude en cours : en partie, oui dans le cadre d'un projet déposé auprès de la Fondation de France et retenu lors de l'appel à projet « Quels littoraux pour demain ? ». Ce projet est intitulé « Inventaire et gestion des pratiques sportives et de loisirs sur les littoraux métropolitains français : une analyse comparative ».

Demande de soutien financier à l'OHM pour l'année 2016 : Non

2. Contexte problématique

Etat de l'art et question(s) associée(s)

Augustin, J.-P. (1995). *Sport, géographie, aménagement*. Paris: Nathan Université.

Augustini, M & Bessy, O. (2004). *Le rôle des loisirs sportifs de nature dans l'attractivité touristique de La Réunion*, Le Tampon : Université de La Réunion.

Bessy, O. (2006). « Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », *in Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement durable à la réunion*, Bessy (Dir), Le Tampon : CURAPS, Université de La Réunion.

Charretton, P. (1994). « La pratique du sport en milieu naturel. Quelle compatibilité avec la protection de l'environnement ? », *in Sports et environnement, Les Cahiers de l'Université Sportive d'été*, n°8.

Dubois F. et Terral P. (2013), « Les dynamiques de création d'entreprise dans le secteur du tourisme sportif. La pratique amateur entre ressource et contrainte », *in SociologieS* : 126, [En ligne].

Dubois F et Terral P. (2014), « La création d'entreprise dans le secteur du tourisme sportif : les dimensions subjective et objective des transitions professionnelles », *in Sociologies Pratiques* n°28.

Dubois F et Terral P. (2014) « Les entrepreneurs passionnés », *in* Chauvin P.-M., Zalio P.P. et Grossetti M. (Dir.), *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, Presses de Sciences Po, Paris.

Evrard B. (2015), « *La côte, un terrain de jeux ? De l'utilitaire au récréatif* ». Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Evrard, B. & Féménias, D. (2007). « La côte d'Albâtre, espace récréatif », *In Etudes Normandes*, n°3 : 79-88.

Evrard, B., Féménias, D & Bussi, M. (2010). « La cote d'Albâtre : usages et images d'une façade touristique oubliée », *in Sud Ouest Européen*, n°29 :115-124.

Guibert C. (2014), « Innovation touristique et emplois sportifs : le cas des activités nautiques à Lanzarote », *in Juristourisme*, n°163, avril 2014 : 19-23.

Guibert C. (2014), « Les vagues de surf : des convoitises différenciées. Entre patrimonialisation, privatisation et monopolisation », *in Terrain*, septembre 2014

Martel, L. (2008). « La politique de mise en tourisme des sports de nature et le développement durable en Corse : disjonction entre discours et action publique », *in* Bessy, O (Dir), *Sport, loisirs, tourisme et développement durable des territoires*, Voiron : PUS : 134-151.

Martel, L & Clément, JP (2009). « Mission de service public - marchandisation des activités : le cas des sports nature en Corse », *in* Guibert. C, Loirand.G & Slimani. H (Dir), *Le sport : entre intérêts publics et appropriations privées*, Paris : L'Harmattan, coll «Sports en société»: 47-60.

Martel, L (2010). « La Via Romana, une course, un territoire et des hommes », *in Espaces. Tourisme et loisirs*, n°287, décembre 2010 : 29-39.

Martel, L & Rey, D. (2011). « Les sports nautiques en Corse : Quelles visions ? », *in* Terret, T (Dir), *Histoire du sport et géopolitique*, Paris : L'Harmattan, coll «Espaces & Temps du sport» : 203-220.

Martel, L (2014). « La Via Romana : une contribution au développement de la Castagniccia », *in* Bessy, O (Dir), *L'innovation dans l'événementiel sportif. De l'attractivité touristique au développement territorial*, Voiron : PUS : 193-205.

Martel L. et Evrard B. (Dir) (2014), « Sports de nature et tourisme sportif sur les littoraux. Quelles innovations dans l'offre touristique littorale et dans les modes de gouvernance ? », *in* *Revue Européenne de Management du Sport*, PUS, Voiron, décembre 2014.

Martel L. (2016), « Le sport en France : des usages sociaux différenciés », *in* Martel. L, Alary. E, Gasparini. W & Imine. Y (2016), *Sport et société, entre mythe et réalité*, Canopé éditons, Coll Éclairer, Poitiers : 31-60.

Michot T. (2008), « Des territoires marins confrontés aux contraintes du développement durable – Nautisme, côtes bretonnes et développement durable : dynamiques et résistances », *in* Bessy O (Dir) *Sport, Loisir, Tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, PUS : 69-76

Rey, D. & Martel, L. (2009). *Sport et société en Corse de 1945 à nos jours, Anthologie II*, Ajaccio : Albiana,

Roux F., Soule B. & Boutroy E. (2011) « Gouvernance des espaces de loisirs sportifs et touristiques », *in* *Cahiers de Droit du Sport*, n° 22 : 23-32.

Roux F (2012), « La médiation territoriale des conflits d'usage », *in* *Juristourisme*, Dalloz, n°138 : 37-41.

Rapports

ATC - Chiffres clés du Tourisme (2012).

Martel, L & Raffalli, J. (2014). *Diagnostic Territorial Approfondi du sport en Pays de Balagne*, Ajaccio : DRJSCS de Corse.

Simeoni M (2007), *Rapport d'étude diagnostic portant sur les activités de loisirs physiques et de pleine nature*, Rapport à l'Agence du Tourisme de la Corse, Bastia.

Contexte local et intérêt du traitement de la question dans le cadre de l'OHM « Littoral méditerranéen »

On observe une volonté non seulement affichée, mais qui plus est bien réelle, de mettre en place des mesures de protection, de préservation sur l'ensemble des littoraux. La Corse n'échappe pas à cette tendance comme le montrent, entre autres, l'augmentation des linéaires côtiers acquis par le conservatoire du littoral, le projet d'extension de la réserve de Scandola ou encore le projet de création du parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Une analyse stratégique régionale a d'ailleurs été adoptée par délibération de l'Assemblée de Corse le 23 mars 2012.

S'agissant plus précisément de cette recherche, la Balagne, territoire ciblé, fait partie des quatre zones d'études de l'OHM « Littoral Méditerranéen ». La perspective sociologique, politiste et géographique retenue vient renforcer l'analyse des comportements et des pratiques individuelles et collectives, au cœur des dynamiques contemporaines d'anthropisation de l'espace littoral tant dans sa dimension terrestre que maritime.

Cette étude est complémentaire de deux autres études conduites au sein de l'OHM Littoral Méditerranéen : GEMILPAT (étude socio-anthropologique des sentiers du littoral) et DYNAMICS (Dynamiques d'Urbanisation du Littoral Méditerranéen et conséquences sur l'Usage des sols : étude diachronique sur la Balagne 13^{ème} - 21^{ème} siècles).

Hypothèses

L'étude a en premier lieu pour objectifs :

- de mettre en évidence les représentations que les pratiquants sportifs possèdent de la nature en général et du littoral balnéaire en particulier,
- de caractériser les usages sociaux - aspects quantitatifs et qualitatifs - en montrant que ces derniers varient selon le type de pratiques sportives et sont corrélés à des représentations sociales de leurs pratiques, de celles des autres pratiquants et de la nature,
- de préciser les contours d'une « conscience environnementale ».

A la lumière, de ces résultats et dans un second temps, il est envisagé d'appréhender la perception de la notion de restriction voire de privation possible de liberté - liberté d'agir et liberté d'entreprendre.

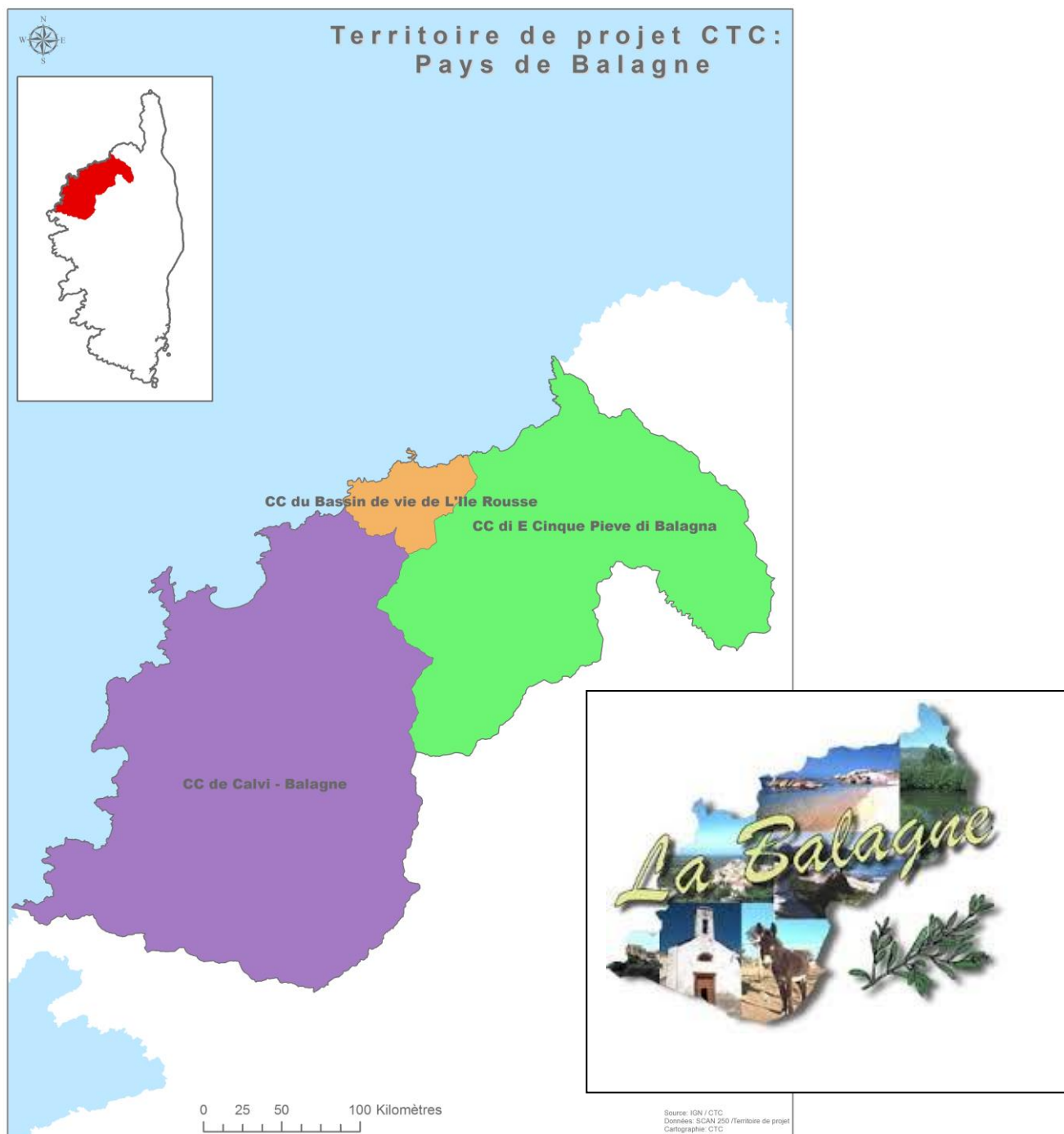
L'hypothèse formulée est que cette possible menace est vécue comme une injustice par les pratiquants comme par les socioprofessionnels de la filière.

Pour « défendre », ce qu'ils considèrent comme des acquis ou des droits, les acteurs - pratiquants et socioprofessionnels -, développent deux logiques d'argumentaires. D'une part, celle consistant à affirmer qu'ils possèdent des comportements vertueux et d'autre part qu'un certain nombre de pratiques sont illégitimes car possédant des impacts sur l'environnement.

3. Méthodologie

Terrains étudiés

Le terrain d'étude se situe en Balagne, territoire situé au nord-ouest de la Corse.
Ce territoire est organisé en Pays - Pays de Balagne -, lequel est composé de 3 communautés de communes comprenant 36 communes.



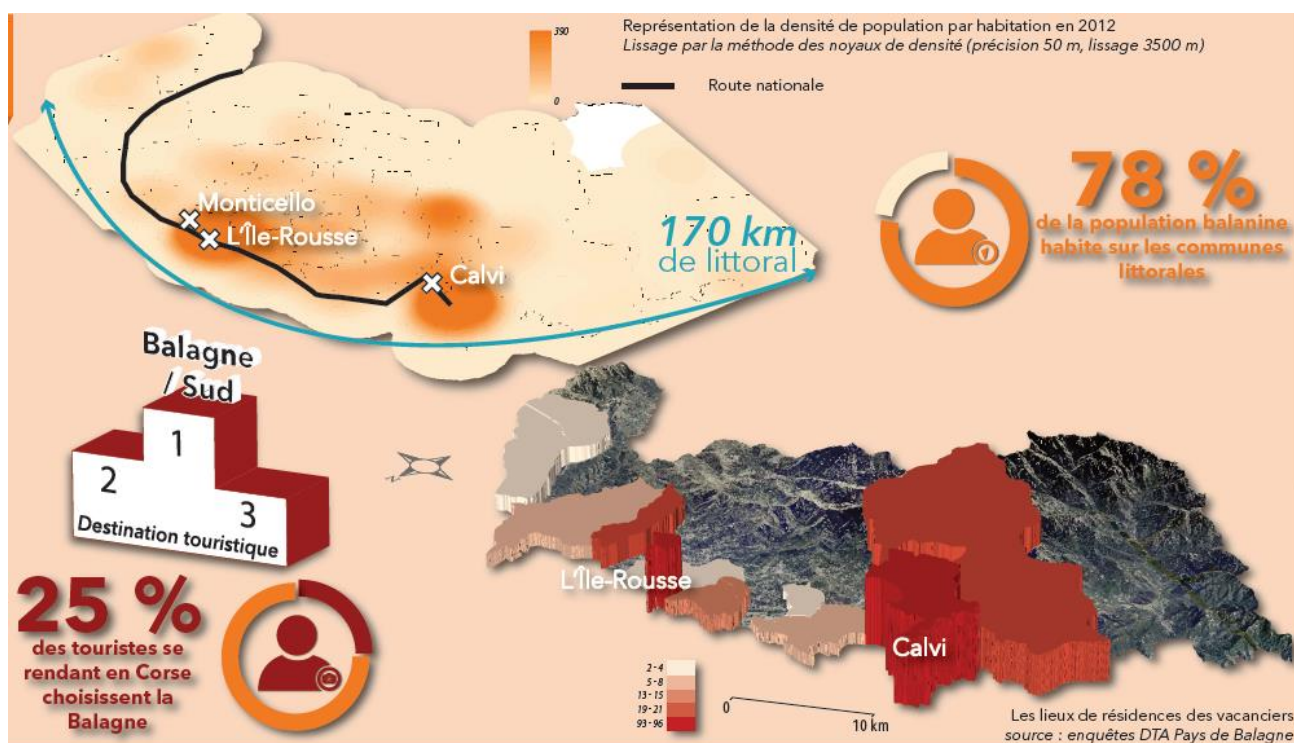
Carte n°1 : Territoire administratif de la Balagne
Réalisation Diane Delanfranchi - Sources : Collectivité Territoriale de Corse

La Balagne compte environ 22 000 habitants (Données INSEE : 2012) dont 80% vivent sur le littoral autour de deux unités urbaines principales, Monticello/Ile Rousse et Calvi (50% de la population totale).

Cette micro région est dotée d'un capital « attractivité touristique » très important, ce qui en fait la première destination vacancière de l'Île à part égale avec l'Extrême Sud (ATC : 2012). Elle accueille 25% des clientèles touristiques, soit 800 000 personnes dont plus de la moitié sur la seule saison estivale particulièrement appréciée par les clientèles touristiques.

Comme le montrent les résultats d'une enquête relative aux pratiques sportives des touristes (Martel : 2012), 71% des vacanciers choisissent la frange littorale de Balagne. A l'image de la population résidente, Calvi et L'Île-Rousse - Monticello sont des lieux de forte concentration.

Le taux de résidences secondaires est de 53%.



Source : Extrait Martel & Jouve (2015) - Conférence internationale MISTRALS 2015 - Marseille 20-22 octobre 2015

Sur le plan géographique, la Balagne est délimitée par le massif du Cintu, les vallées de l'Ostriconi et du Fangu, transition vers le Centre Corse et les Deux Sévi. Le trait de côte s'étend sur plus de 170 kilomètres. Ces ressources territoriales naturelles incitent à une fréquentation et un investissement sportif du territoire balain.

Deux enquêtes conduites par Martel (2012 & 2013) indiquent que plus de 60% des habitants et 2/3 des touristes pratiquent une activité sportive sur le territoire de Balagne. Parmi ces dernières, certaines se déroulent sur l'espace littoral. Si les résidents fréquentent sportivement ces espaces littoraux, l'investissement des vacanciers est encore plus avéré.

Données collectées et/ou créées

Dans le cadre de ce projet, différentes données ont été collectées :

- recensement des clubs sportifs susceptibles de fréquenter, dans le cadre de leurs activités associatives, le littoral,
- recensement des prestataires de services susceptibles de fréquenter, dans le cadre de leurs activités commerciales, le littoral,
- recensement des licenciés sportifs résidant sur le territoire de Balagne et susceptibles de fréquenter le littoral dans le cadre de leurs pratiques sportives,
- recensement des zones soumises à préservation et/ou protection.

Démarche de traitement et d'analyse

Il s'agit d'une étude qui repose sur les sciences sociales, principalement la sociologie et la géographie. A ce titre, elle a mobilisé les outils privilégiés par ces deux disciplines. Une partie des données collectées a donc fait l'objet de retranscription sous forme de cartes.

Un questionnaire exploratoire a été soumis à 115 pratiquants - 56.5% de femmes et 43.5% d'hommes -, dont 86.5% de pratiquants auto-organisés.

L'enquête comporte 29 questions distribuées sur 4 thèmes :

- 1 - Le littoral de Balagne et vous (Q 1 à 10),
- 2 - Vos pratiques sportives de nature sur le littoral de Balagne (Q 11 à 16),
- 3 - Pratiques sportives de nature et environnement (Q 17 à 23),
- 4 - Caractéristiques du répondant (Q 24 à 29).

☞ L'analyse des résultats obtenus a permis d'appréhender les caractéristiques relatives aux pratiquants.

En parallèle, de façon plus qualitative, 12 entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de prestataires de services sportifs (associations ou structures commerciales) : plongée, nautisme, location de jet-ski, de bateaux moteurs, randonnée en quads, 4X4, équitation, randonnées.

La durée moyenne des entretiens est d'environ une heure. Ces derniers n'ont pas donné lieu à des enregistrements en accord entre les deux parties. C'est donc dans un carnet de terrain qu'ont été retranscrits et consignés les idées principales et les verbatim les plus significatifs.

Des contacts plus informels ont permis d'enrichir les données recueillies.

2 entretiens semi-directifs ont également été réalisés : l'un avec un agent de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse et l'autre avec un agent de l'Office de l'Environnement de la Corse, chacun d'entre eux ayant participé aux travaux relatifs à l'élaboration d'une charte des loisirs nautiques.

En complément, la participation à de nombreuses réunions institutionnelles, au titre d'expert, a permis d'observer conflits et controverses. A ces occasions, le carnet de terrain a pu faire l'objet d'annotations. Enfin, une veille a été opérée dans la presse écrite locale - *Corse Matin* -, la presse en ligne - *Corse Net infos* -, sur différents sites internet, en particulier les forums.

☞ L'analyse des résultats obtenus a permis d'appréhender les caractéristiques relatives aux prestataires.

Pour terminer, bien que l'initiative ne puisse totalement relever de la démarche de recherche, de nombreuses observations ont été faites lors de pratiques personnelles sur le littoral de Balagne. Elles ont nécessairement nourries la réflexion et contribué au cheminement intellectuel. Elles ont parfois donné lieu au questionnement informel de pratiquants.

4. Résultats

4 - 1 La Balagne : un territoire faiblement contraint en termes de protection du littoral

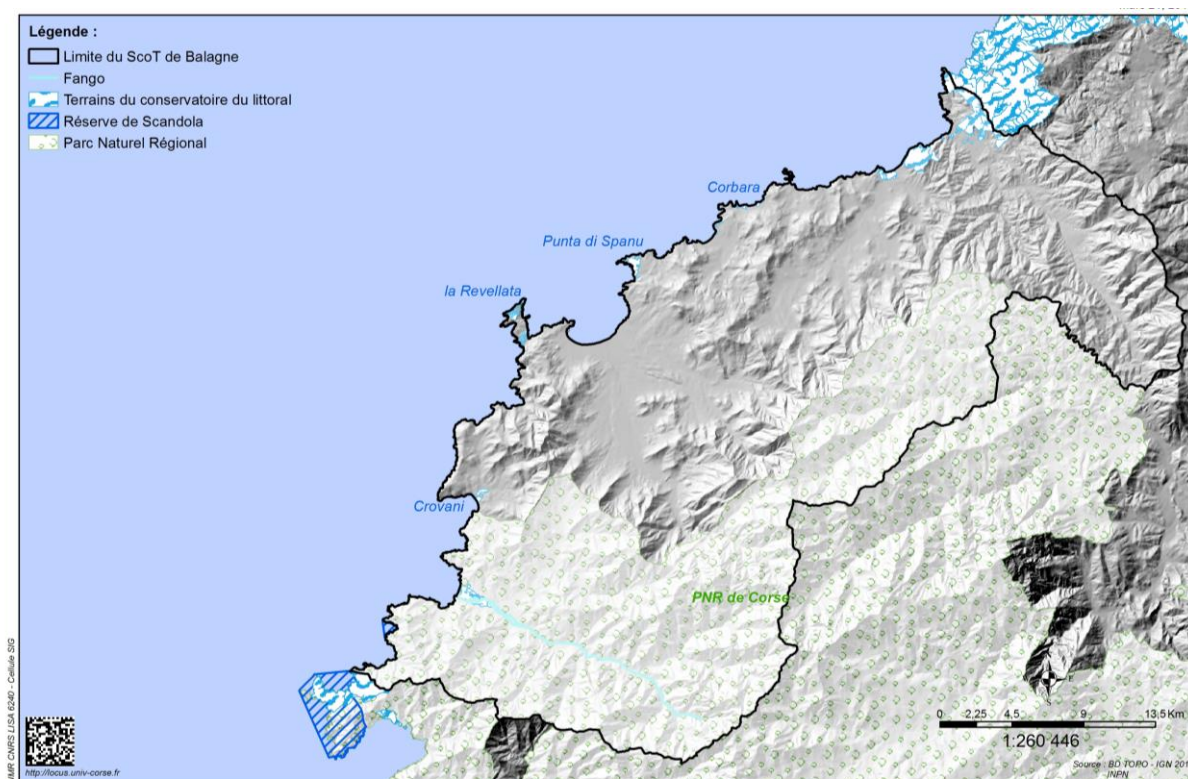
La Balagne possède 5 sites appartenant au conservatoire du littoral : Fangu¹, Crovani², Corbara³, Punta di Spanu⁴ et Revellata⁵.

Elle a pour territoires frontaliers :

- au sud la Réserve Naturelle de Scandola⁶, laquelle fait l'objet d'un projet d'extension côté balanin ; elle est gérée par le Parc Naturel Régional de Corse (création en 1975) et est labellisée au patrimoine mondial de l'UNESCO,

- au nord, le désert des Agriates dont la frange littorale est propriété du conservatoire du littoral pour une superficie totale de 5 690 hectares⁷.

Ces deux espaces ont fait l'objet de processus de régulation très opposés s'agissant des pratiques sportives de nature. D'une part, une interdiction formelle et imposée de la plongée subaquatique dans la réserve de Scandola et d'autre part, une concertation, en 2006 sur les pratiques motorisées dans le désert des Agriates.



Carte n°2 : Les zones protégées du territoire de Balagne - Réalisation J. Jouve

Source : Extraits Martel & Jouve (2014) Colloque « Cultures du plein air. Retours à la nature à l'heure de la Métropolisation des territoires » - Rouen - octobre 2014.

¹ http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/189/28-embouchure-du-fangu-2b_haute-corse.htm

² http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/437/28-crovani-2b_haute-corse.htm

³ http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/199/28-rivages-de-corbara-2b_haute-corse.htm

⁴ http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/97/28-spanu-2b_haute-corse.htm

⁵ http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/257/28-revellata-2b_haute-corse.htm

⁶ <http://www.reserves-naturelles.org/scandola>

⁷ http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/42/28-agriate-2b_haute-corse.htm

4 - 2 Au-delà des ressources territoriales naturelles de Balagne, une offre de pratiques conséquente et des activités ludosportives diversifiées pour le littoral

Parmi les pratiquants de loisirs et sports de nature, il existe deux grandes catégories, lesquelles sont toutes deux susceptibles de faire appel à des organisations sportives⁸ présentes sur le territoire balanins.

4-2-1 Le sport sans encadrement

Un temps, qualifiés de « pratiquants sauvages », ces sportifs sont auto-organisés. On les rencontre soit en petits groupes (couples, familles, amis, collègues, etc.), soit seuls. Ils décident en toute autonomie, à la fois des lieux et des temporalités de leurs pratiques.

Pour autant, ces pratiquants peuvent avoir recours à des organisations sportives soit à travers un service de location - VTT, Stand Up Paddle, etc -, soit en s'acquittant du droit d'accès aux sites.

4-2-2 Le sport encadré

Dans cette catégorie, on classe les usagers qui sont pris en charge dans le cadre d'une organisation sportive lors d'un face à face pédagogique qui peut relever d'une animation, d'un accompagnement ou d'un apprentissage.

Il peut s'agir d'une activité associative : le groupe d'adolescents pratiquant du kayak de mer accueilli sur la base nautique d'Ile Rousse. Il peut s'agir d'une activité commerciale, comme lors d'une randonnée en jet ski dans la baie de Calvi.

Initialement, dans le cadre associatif, les bénéficiaires sont exclusivement des membres de l'association. Pour une partie de ces pratiquants, le sport compétitif sera une finalité ; pour une autre partie, seuls la détente, la découverte et le bien-être importent. Cependant, avec les dispositions fiscales établies en 1998, une association peut désormais proposer des prestations à des tiers.

Quand il s'agit d'une activité encadrée par un socioprofessionnel (travailleur indépendant, SARL, auto entrepreneur, etc.), les usagers payent une prestation (un baptême de plongée ou de parapente, une randonnée en jet ski, etc.). L'enjeu est la consommation d'un service pour lequel le consommateur recherche le meilleur rapport qualité/prix.

On mentionnera que ces deux formes de pratique sportive de nature ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Un même individu peut mobiliser les deux. Le sportif de nature est, par conséquent, un « Homme pluriel ».

S'agissant plus particulièrement des loisirs et sports de nature, c'est le mode de pratiques auto-organisées qui domine (Martel : 2013).

4-2-3 L'offre en Balagne

Si on fait un état des lieux de l'ensemble des organisations sportives susceptibles de proposer des activités ludosportives pouvant se dérouler sur le littoral, on observe que la Balagne ne compte pas moins de 64 établissements d'Activités Physiques et Sportives⁹.

Parmi ces dernières, 19 sont des associations et 45 des structures commerciales. La forte représentativité des structures commerciales s'explique par l'aspect touristique du territoire, comme cela a été évoqué dans la partie relative à la présentation du terrain d'étude.

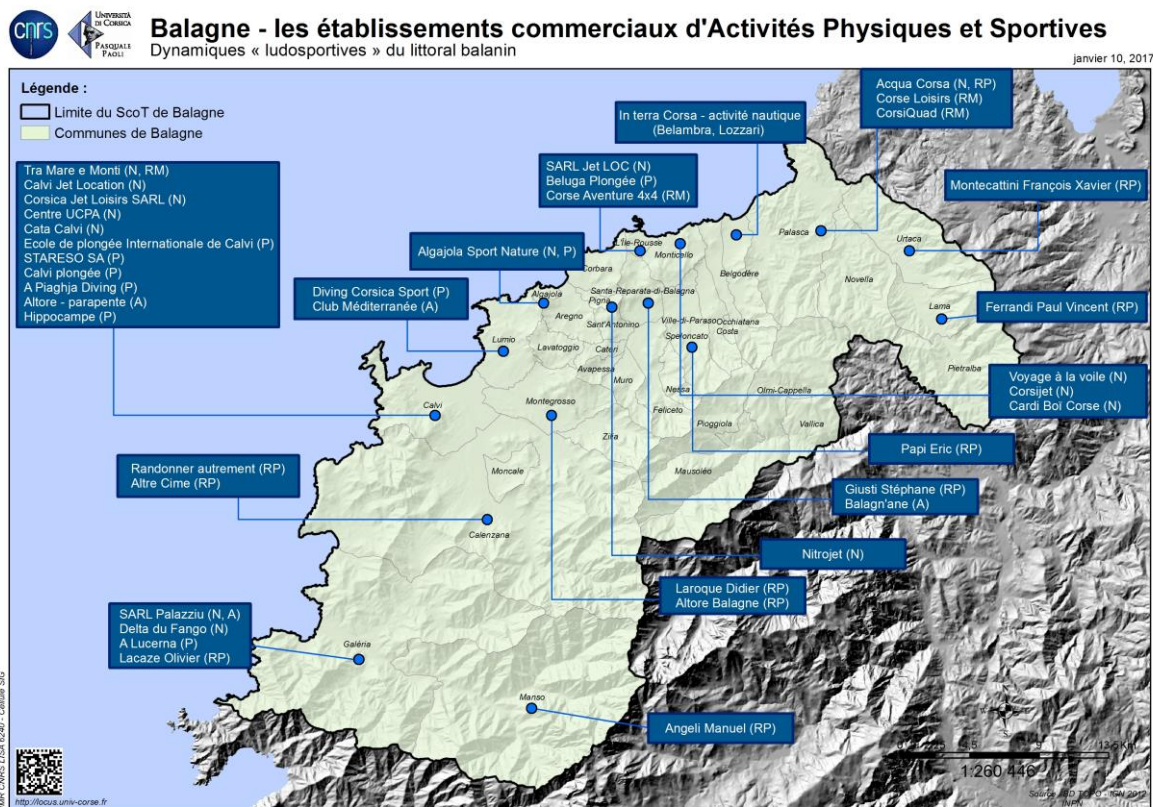
3 grandes familles dominent l'offre de pratiques :

- les activités nautiques et subaquatiques : voile, kayak, plongée subaquatique, sentier sous-marin en PMT, chasse sous-marine
- les activités de randonnées «douces» : équitation, âne, randonnée pédestre, VTT,
- les activités motorisées : jet ski, quad, 4x4, motocyclisme, bateau moteur.

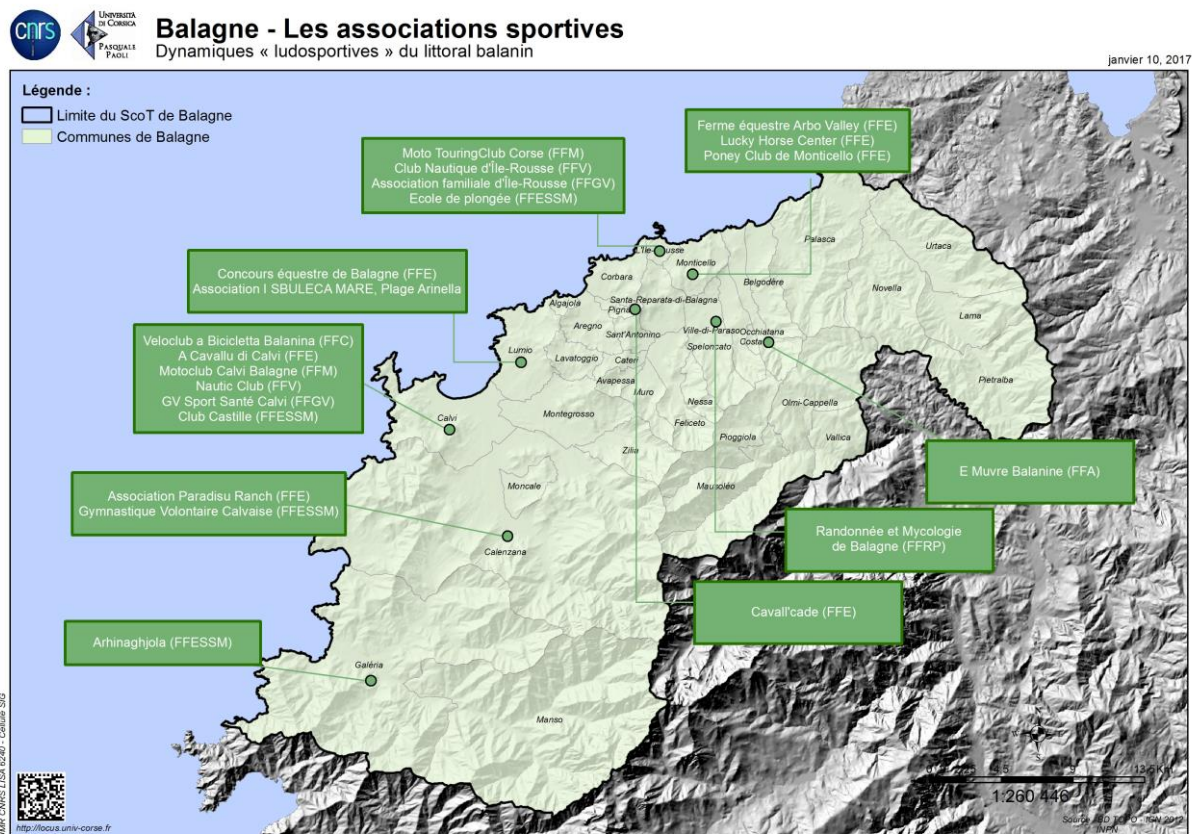
Les cartes, qui suivent, localisent tour à tour et en fonction de leur siège social, les établissements commerciaux (carte n°3) et les associations sportives (carte n°4).

⁸ L'organisation sportive est ici entendue au sens d'un établissement APS ; associations, entreprises, travailleurs indépendants.

⁹ Libellé retenu par les services de l'Etat.



Carte n°3 : Les établissements commerciaux d'APS du territoire de Balagne.
Réalisation : J. Jouve



Carte n°4 : Les associations sportives du territoire de Balagne
Réalisation : J. Jouve

On comptabilise 777 individus licenciés dans des associations proposant des activités sportives de nature, soit 13% du nombre total de licenciés sportifs balanins. Les plus fortes concentrations géographiques de licenciés se trouvent, ce qui n'est guère surprenant, sur la frange littorale de la Balagne, là où la densité de population est la plus élevée.

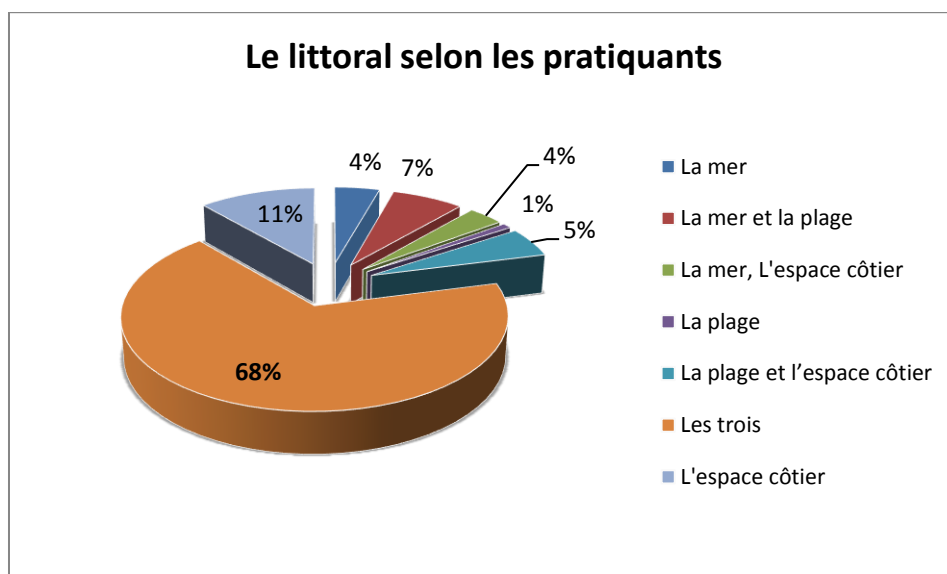
Les activités les plus pratiquées en clubs sont par ordre d'importance : la voile (263), l'équitation (244), la plongée sous-marine (124) et la randonnée pédestre (64).

Les pratiques motorisées font très peu l'objet d'une inscription dans une association sportive, ce qui pour autant ne signifie pas que leurs usages soient inexistantes.

Les périodes d'observation sur le terrain, les veilles effectuées sur les forums via internet, montrent qu'au contraire, il existe une réelle dynamique, mais dans laquelle les pratiquants auto-organisés dominent très largement. Cette précision n'est pas futile, comme nous pourrions le constater lorsque la question des pratiques « illégitimes » sera envisagée.

D'autres pratiques comme le surf, le kitesurf, le Stand Up Paddle ou le kayak sont également largement envisagées par la population locale sous la forme de l'auto-organisation.

D'une façon plus générale, l'enquête exploratoire, conduite auprès d'un échantillon de la population locale (n = 115), confirme que réduire les pratiques ludosportives littorales aux seuls usages sociaux des licenciés des clubs procède d'une vision minimaliste et réductrice. En effet, pour ce qui concerne leur activité sportive principale sur ce que les répondants définissent comme le littoral, 86.6 % d'entre eux déclarent la pratiquer de façon auto-organisée.



Graphique n°1 : Le littoral ; la mer, la plage et l'espace côtier comme représentation dominante

Pour estimer l'importance de ces pratiques dans le quotidien, il a été demandé aux enquêtés de lister toutes les activités ludosportives qu'ils pratiquaient sur le littoral de Balagne. Les 115 répondants à l'enquête ont déclaré un total de 645 pratiques, qui lorsqu'elles sont regroupées permettent d'identifier 36 activités différentes, la baignade en mer étant l'activité la plus sollicitée par les habitants de la Balagne.

L'enquête s'est ensuite attachée à mettre en exergue quelques caractéristiques majeures, à partir de la seule activité principale déclarée par les répondants.

Du point de vue de la répartition de ces pratiques ludosportives, on observe que le littoral, tel qu'il est défini par les enquêtés correspond à trois espaces distincts mais en interdépendance : l'espace côtier ou arrière littoral où se déroule 34.85% des activités, la plage -12.85% - et l'espace maritime -52.5% -.

A la suite, nous avons catégorisé les différentes activités déclarées en fonction de 3 critères :

- 1 - leur zone de pratique,
- 2 - l'utilisation d'un support¹⁰ ou non,
- 3 - le caractère motorisé ou non.

¹⁰ Par exemple, un Stand Up Paddle, un cheval, un VTT ...

Ces indicateurs ont été mobilisés car ils permettent de répondre à des enjeux de gestion en donnant des clés de lecture aux décideurs publics mais également d'apporter un éclairage particulier sur la question des pratiques considérées, du moins par certains comme illégitimes.

9 sous-catégories ont ainsi pu être isolées :

- 1 - Activités non motorisées sur l'espace côtier aérien avec support. Ex : parapente,
- 2 - Activités motorisées sur l'espace côtier terrestre. Ex : quad, 4x4
- 3 - Activités non motorisées sur l'espace côtier terrestre avec support. Ex : VTT, randonnée à dos d'ânes,
- 4 - Activités non motorisées sur l'espace côtier terrestre sans support. Ex : randonnée pédestre,
- 5 - Activités sur la plage. Ex : marche sur la plage
- 6 - Activités motorisées en mer. Ex : jet-ski, wakeboard,
- 7 - Activités non motorisées en mer avec support. Ex : Stand Up Paddle, dériveurs, kite surf,
- 8 - Activités subaquatiques en mer. Ex : PMT, plongée
- 9 - Activités non motorisées en mer sans support. Ex : baignade, longe-côte.

La reproduction graphique ci-après autorise une lecture très simple de la part que représente chacune des sous-catégories pour les 3 espaces identifiés.



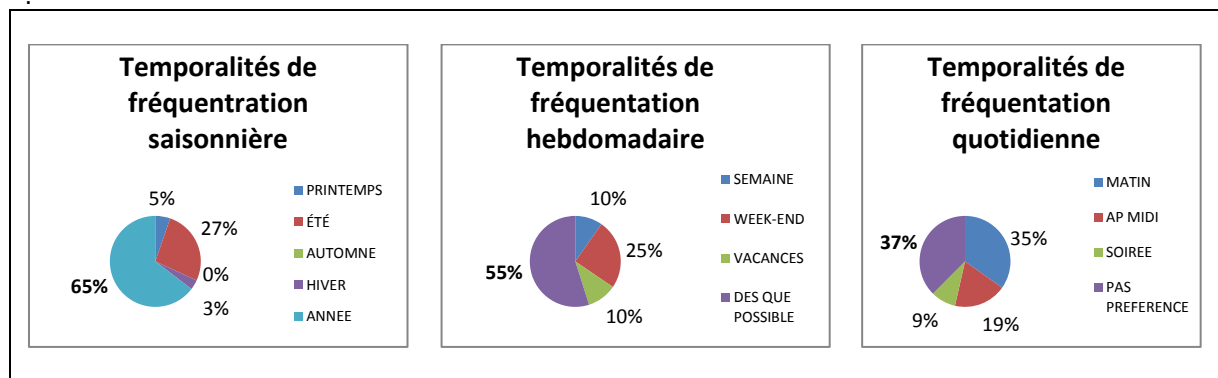
Source : Extraits Martel & Jouve (2014) Colloque international « Habiter le littoral. Enjeux écologiques et humains contemporains », XXV^{èmes} Journées scientifiques de la Société d'Ecologie Humaine, Marseille, 16-18 octobre 2014.

On indiquera également, pour préciser quelque peu quantitativement les usages ludosportifs que 72.50% des personnes interrogées déclarent être accompagnées lors de leur pratique principale.

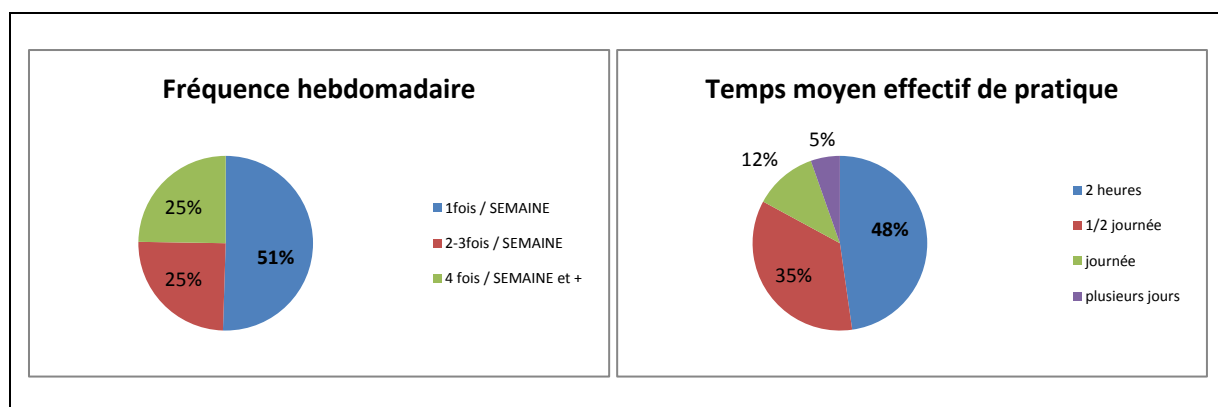
Quelques indicateurs complémentaires ont ensuite été envisagés afin de caractériser ces pratiques. En effet, se limiter à quantifier des activités humaines, comme c'est ici le cas, n'autorise pas pour autant une approche qualitative de ces dernières et donc d'envisager les éventuels impacts sur les environnements naturels.

Questionner la temporalité des pratiques, laquelle s'observe d'ailleurs selon plusieurs échelles, apparaît incontournable si l'on souhaite mettre à disposition des données objectives pour procéder à une éventuelle mise en place de mesures de gestion/régulation de la fréquentation, données d'ailleurs attendues par les pratiquants qui, s'ils sont prêts pour la très grande majorité d'entre eux à accepter des mesures restrictives quant à leurs pratiques ludosportives - 95.5% -, exigent en contrepartie de la concertation, des explications scientifiques, de la pertinence et de l'efficacité, de comprendre leur

utilité, leurs objectifs, leur impact, etc..., de la transparence - . Quelles soient fondées et lisibles - et qu'elles n'aboutissent pas à une mise sous cloche comme l'exprime ce pratiquant : *Que cela ne m'empêche pas de pratiquer le sup*¹¹.



Encadré n°1 : Les temps des activités ludosportives sur le littoral balain



Encadré n°2 : Fréquence des sorties sur le littoral balain et durée de pratique de chaque sortie.

Les résultats présentés ci-dessus donnent quelques indications à la fois sur la mobilisation de temporalités différentes, sur les fréquences de pratiques ainsi que sur le temps que les enquêtés leur consacrent. Bien que l'on observe l'esquisse de différenciations, l'effectif sondé est trop peu important pour en tirer de véritables conclusions. Il conviendrait donc de reproduire cette dimension singulière de l'enquête sur un échantillon augmenté puis d'effectuer des tris croisés avec le type de pratiques afin d'obtenir un panorama pour chacune des sous-catégories d'activités ludosportives retenues précédemment.

4-2-5 Conscience environnementale, comportements et enjeux pour les pratiquants d'activités ludosportives

95.5% des pratiquants interrogés s'accordent à dire que le littoral de Balagne est un espace fragile et 97.3% affirment que sa protection/préservation est un enjeu majeur.

Cette fragilité est caractérisée, dans le discours des répondants par des mots que nous pouvons regrouper dans les catégories suivantes : **tourisme** - *La forte fréquentation touristique, Parce que la pression touristique y est très importante, ...* -, **économie** - *Commerces temporaires qui surexploitent le littoral (loisirs à moteur, paillottes...), Parce qu'il est convoité à des fins commerciales, ...* -, **sur-fréquentation** - *Soumis à une trop forte pression humaine, Pression exercée par les hommes en été et liée à la sur-fréquentation de certaines zones, Fragilisé par la sur fréquentation, ...* -, **pression immobilière** - *Urbanisation galopante, Trop d'urbanisation pas toujours maîtrisée, Les promoteurs immobiliers exercent une pression trop importante, La bétonisation croissante...* - et **pollution** - *Les bateaux déversent leurs poubelles dans l'eau, Trop de touristes irrespectueux (sacs plastiques et autres déchets), Les scooters des mers polluent ...* -.

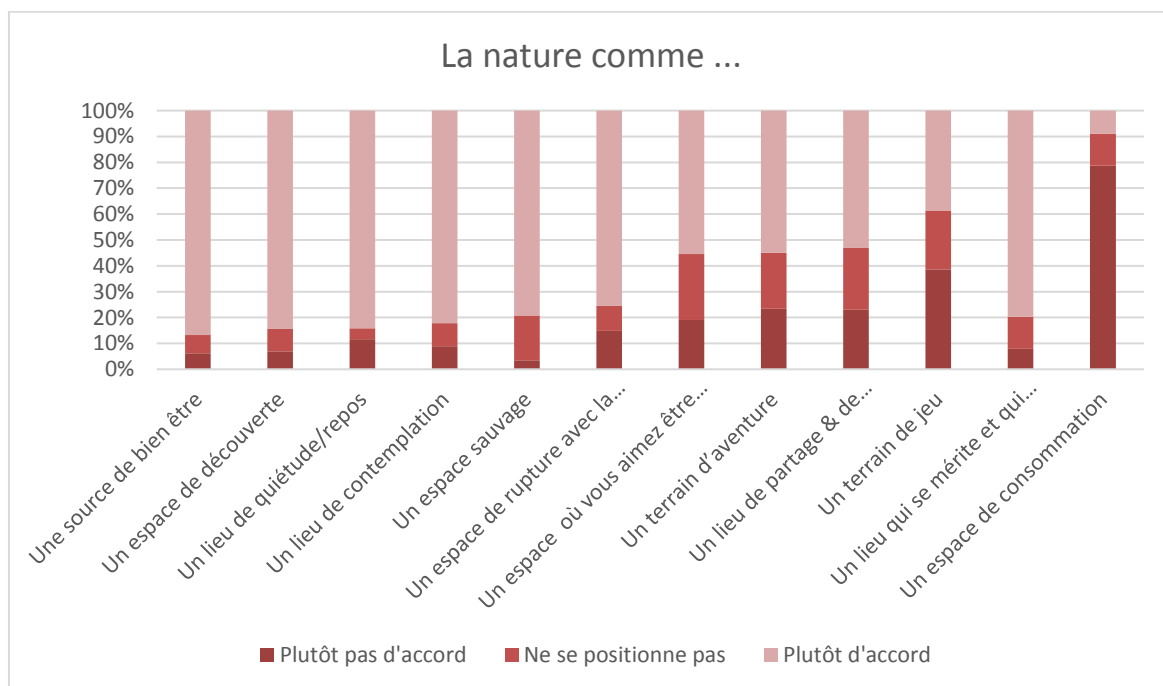
¹¹ Tous les extraits en italiques sont des verbatim issus de l'enquête.

Cette menace qui pèse sur l'environnement est principalement perçue sur la période estivale comme l'indiquent ces trois enquêtes dont l'avis est très largement partagé : *« Beaucoup, beaucoup trop de monde sur les plages en été, beaucoup trop de bateaux dans les criques et au bord des plages, trop de scooters des mers et jet-ski, trop de randonneurs sur les sentiers, trop de pollution et de déchets à gérer ; Beaucoup de monde l'été qui sont de simples consommateurs ; L'impact de l'homme en haute saison est considérable »*. D'ailleurs, pour les habitants, le territoire peut être vécu différemment selon les saisons : *A l'enfer des 3 mois*, qui transforme la Balagne en *un parc d'attraction géant*, s'oppose une *douceur de vivre, hors saison*, où les habitants se retrouvent *au calme et bien l'hiver*.

On observe que de nombreux exemples liés aux pratiques ludosportives entrent comme éléments de justification, soit en les citant - *Trop de jet ski, Développement important de loisirs de mer motorisés (scooter, bananes), ...* - ou encore en indiquant des liens de causalité : *Plaisance (ancres), Gêne à la nidification, Piétinement de la flore lors de randonnées, ...* -. Parmi ces pratiques ludosportives, celles ayant recours à une motorisation sont les plus énoncées.

La fragilité est également imputée aux conséquences de stratégies publiques de développement perçues comme des politiques qui hiérarchisent les publics, des politiques jugées inégalitaires privilégiant l'économie à la qualité de vie des résidents. Le verbatim qui suit résume tout à fait ce ressenti que nous avons pu observer par ailleurs lors d'autres études : *les collectivités en font un lieu de vacances et non un lieu de vie par des politiques dédiées au tourisme et à un urbanisme sauvage*¹².

Invités à se positionner sur différentes manières d'appréhender la nature¹³, les usagers de pratiques ludosportives considèrent majoritairement que cet espace est sauvage, en rupture avec la ville ce qui fait écho aux souhaits de préservation exprimés et aux nombreuses références à l'urbanisation du littoral comme menace. Cette nature, pour la plupart d'entre eux est l'occasion de découverte, de quiétude. Source de bien-être, elle autorise des moments contemplatifs. La dimension « beauté » est prépondérante lorsqu'ils sont interrogés sur la caractérisation du littoral de Balagne. Générique *« beau, magnifique, grandiose, un bijou sur la mer, paradis ... »*, la beauté qualifie aussi des lieux singuliers *« belles plages, beauté des paysages, beauté des fonds marins, ... »* ou permet encore de comparer le littoral balain *« le plus beau du monde »*¹⁴.



Graphique n°2 : Perceptions de la nature par les pratiquants

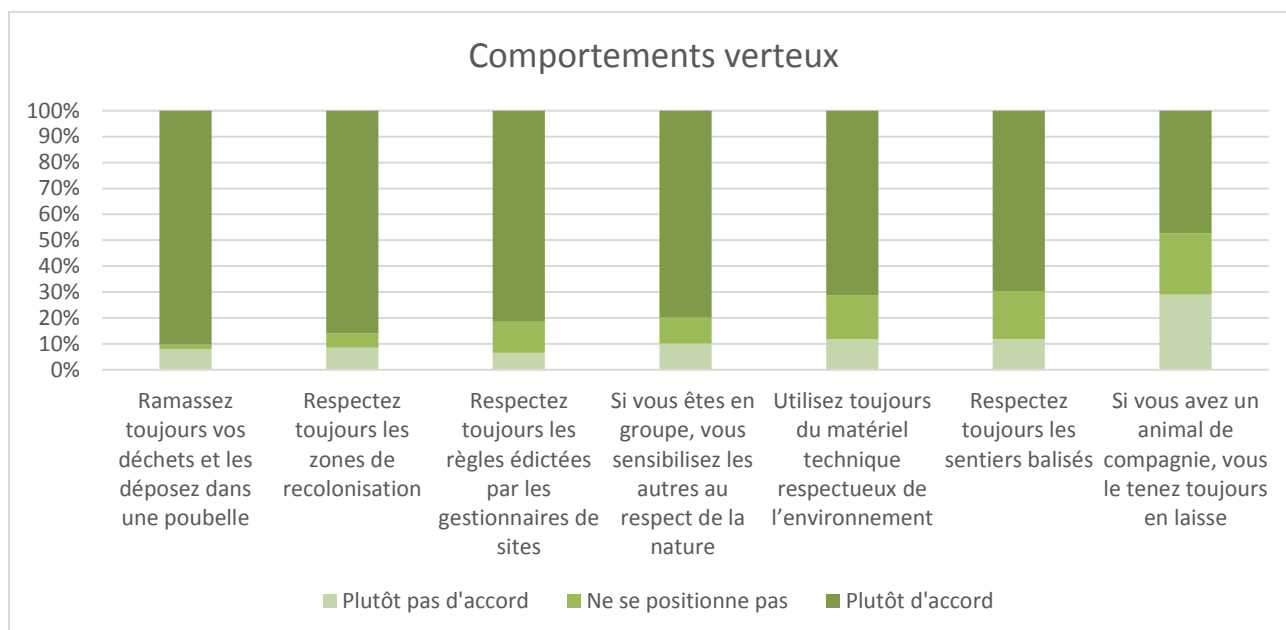
¹² Tous les extraits en italiques sont des verbatim issus de l'enquête.

¹³ Propositions établies au regard des travaux d'Olivier Bessy relatifs à l'évolution des sports de plein air aux sports de nature (2006) et de résultats d'enquêtes réalisées par l'auteur sur les pratiquants de sports de nature.

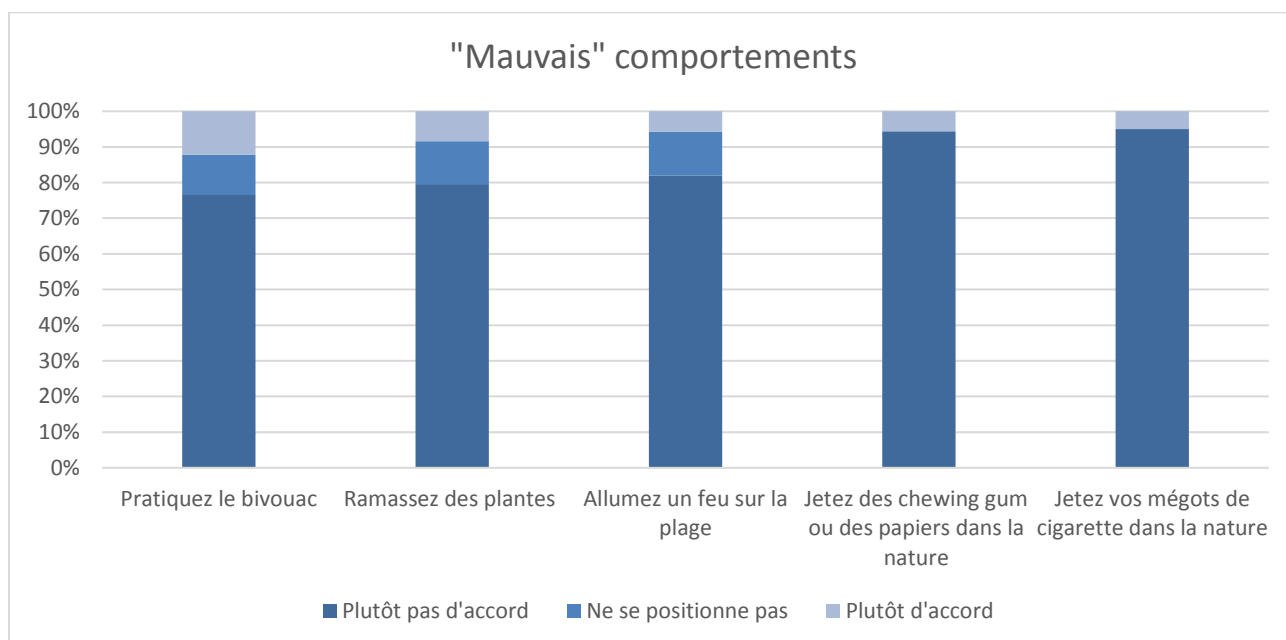
¹⁴ Tous les extraits en italiques sont des verbatim issus de l'enquête.

S'il reste un *terrain d'aventure* pour 55% des personnes interrogées et un *terrain de jeu* pour 38.60% d'entre elles, il n'en demeure pas moins que le littoral de Balagne n'est que très rarement considéré comme un espace de consommation - 8.85% des répondants -.

Conscient de leur seule valeur déclarative, d'ailleurs très souvent influencée par la « peur » chez les enquêtés d'être l'objet de jugements, nous avons quand même souhaité interroger les pratiquants sur quelques indicateurs comportementaux. Pour faciliter la lecture des résultats, nous distinguerons dans 2 graphiques successifs, les comportements que nous qualifierons de vertueux et les « mauvais » comportements¹⁵.



Graphique n°3 : Pratiquants ludosportifs et comportements vertueux.



Graphique n°4 : Pratiquants ludosportifs et « mauvais » comportements.

¹⁵ Il est une évidence que la liste n'est pas exhaustive. Nous nous sommes attachés à proposer les principaux comportements identifiables lors de séquences d'observation et ceux encadrer par des règles édictées par les gestionnaires. La distinction entre vertueux et « mauvais » aurait pu être tout autre en fonction de la formulation de la question.

Sans surprise, les enquêtés valorisent l'idée qu'ils inscrivent leurs pratiques dans le cadre de comportements vertueux et à l'inverse se déclarent très peu enclins à l'usage des « mauvais » comportements suggérés.

La moyenne relative au respect des 7 comportements vertueux est de plus de 75%. Les écarts concédés le sont sur le non-respect systématique des sentiers balisés -18.50% - et sur le fait de ne pas toujours tenir en laisse son chien - 23.65% -

S'agissant des « mauvais » comportements, au nombre de 5 dans les items proposés, seul 7.40% des pratiquants admettent en avoir lors de leurs activités ludosportives. La principale entrave est la pratique du bivouac -12.20% -. Cette dernière est accompagnée dans 5.75% des cas du recours au feu sur la plage.

Si l'on croise les résultats relatifs aux comportements vertueux et ceux liés aux « mauvais » comportements, une tendance très majoritaire se dégage autour de la question des déchets. 90.25% des pratiquants déclarent « *Ramassez toujours vos déchets et les déposez dans une poubelle* ». Dans le même temps, ils sont 94.40% à ne pas « *Jetez des chewing gum ou des papiers dans la nature* » et 95% à ne pas « *Jetez vos mégots de cigarette dans la nature* ».

Ces résultats sont cohérents avec les positions des enquêtés qui mobilisent la thématique des déchets, parfois mise en perspective avec celle de la pollution quand ils sont interrogés sur les raisons de la fragilité du littoral de Balagne : *sacs plastiques et autres déchets ; trop pollution et de déchets à gérer ; les déchets arrivent souvent sur le bord de mer ; toutes les pollutions, terrestre, marine, la fréquentation estivale n'arrangent pas les choses ; ...*¹⁶.

¹⁶ Tous les extraits en italiques sont des verbatim issus de l'enquête.

5. Discussion

5-1 Des menaces sur les libertés d'agir ou d'entreprendre perçues différemment

Tous les usagers de pratiques ludosportives interrogés sont convaincus que leur présence dans les espaces naturels n'est pas un problème considérant que leur pratique est respectueuse de l'environnement. Dès lors, ils ne perçoivent que très faiblement une menace sur leur liberté d'agir - 18% seulement l'exprime -. Parmi, ceux qui pensent que des restrictions voire des interdictions d'accès aux sites pourraient intervenir à l'avenir, on identifie une diversité d'usagers. Cependant, on observe que, dès que la personne interrogée est pratiquant d'une activité motorisée, qu'elle soit terrestre ou nautique, cette perception de la menace est systématiquement opérante. Deux autres types de pratiquants se distinguent parmi les non-motorisés : les chasseurs sous-marins et les kite surfeurs.

Dans les deux cas, on peut faire l'hypothèse que c'est l'intégration de représentations collectives caractérisant leurs pratiques comme non respectueuses de l'environnement qui les conduiraient à adopter une telle posture.

Pour les premiers, c'est le fait de prélever dans la nature qui est négative. Les notions de *Prélèvement oursin poisson etc.*, de *Surpêche* citées par les répondants en attestent. Un lien est parfois réalisé avec le *braconnage*¹⁷.

Pour les seconds, c'est plus vraisemblablement l'hypothétique dangerosité de ce sport qui fonde leur positionnement. Ici encore, on identifie des verbatim qui corroborent cette perception négative du kitesurf par d'autres pratiquants : *Je ne pense pas que les autorités s'occupent des kite surfeurs ; Il y a très peu de "spots" de kitesurf ou l'accès est facile et où l'endroit est sécurisé pour les non-pratiquants.*

D'une façon générale, chez les prestataires de services, l'inquiétude relative à une limitation de leurs activités économiques liées à des restrictions voire des interdictions d'accès aux sites est fortement perceptible. Cette réalité est plus particulièrement marquée parmi les prestataires utilisant des engins motorisés : jet ski, bateau moteur, bouée tractée, quad, 4x4, ... - comme l'indique ce gérant d'entreprise : « *Tu sais, je ne me fais pas beaucoup d'illusion, les premiers qui seront montrés du doigt, comme d'habitude, ce sera nous ! C'est sûr le moteur, ça aide pas, on fait du bruit et on va vite* ».

On peut émettre l'hypothèse, qu'au-delà de pratiques considérées par d'autres comme nuisibles à l'environnement¹⁸, c'est également les temporalités d'exercices de structures, lesquelles sont souvent des entreprises commerciales, qui sont problématiques. En effet, la plupart de ces dernières travaillent sur la seule saison estivale et ne proposent pas, contrairement à la majorité des associations sportives implantées sur le littoral de Balagne, des activités annuelles qui contribuent à la qualité de vie des résidents. La mobilisation de cette rhétorique a été souvent constatée lors d'autres études conduites en Corse.

Le cas de la plongée subaquatique est quelque peu différent. En effet, si certaines structures associatives peuvent opérer dans les mêmes temporalités que les entreprises commerciales - période estivale -, leur contribution aux sciences participatives, ce que les acteurs ne manquent pas d'ailleurs de rappeler- *il y a une convention entre la fédé et les gestionnaires au niveau national* -¹⁹ permet d'atténuer cet aspect particulier et de donner une image plus positive.

La menace est souvent évoquée lors des différents entretiens avec le cas emblématique de la possible extension de la réserve naturelle de Scandola, symbole même de la sanctuarisation d'un espace, d'une *mise sous cloche* ; *des endroits où tu ne peux plus bosser* comme l'expriment, par exemple, ces deux socioprofessionnels.

¹⁷ Tous les extraits en italiques sont des verbatim issus de l'enquête.

¹⁸ Voir ci-dessous.

¹⁹ Bien que le propos soit flou, il s'agit de la convention signée entre le FFEESM et l'AAMP. Pour plus de détail, sur l'implication de cette fédération sportive, voir :

<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/acteurs/voir/53/federation-francaise-d-etudes-et-de-sports-sous-ma>

5-2 Les processus de délégitimation

On identifie deux processus de délégitimation distincts. Le premier est construit à partir de l'évocation d'un certain nombre d'activités qui seraient par «nature» incompatibles avec le respect de l'environnement.

Le second n'identifie pas des sports en tant que tels mais distingue les modalités de pratiques : pratiques encadrées versus pratiques auto-organisées.

5-2-1 Les loisirs motorisés, objets de toutes les condamnations

Les pratiquants de loisirs motorisés - 10.2% de la population enquêtée : dont 2.5% sur l'espace côtier avec des incursions sur la plage (Quads et 4x4) ; dont 7.7 % sur l'espace maritime (jet ski principalement et bateau moteur) - sont stigmatisés par l'ensemble des autres usagers, bien que, finalement, ces derniers ne les rencontrent qu'assez faiblement lors de leurs propres temps d'activités - dans 15.50% des cas -.

Ceux apparaissant comme les plus nuisibles sont les quads et les 4x4. Si l'on s'en tient à aux chiffres évoqués précédemment, et notamment à ceux caractérisant la probabilité de rencontre avec des pratiquants de loisirs motorisés pendant sa propre pratique, ce n'est donc pas exclusivement la question du nombre qui est problématique.

En effet, plus largement, on observe, à l'encontre des utilisateurs d'engins motorisés des représentations sociales très négatives comme l'illustrent, par exemple, celles exprimées par ces deux pratiquants: « *On voit toujours des pistes qui se creusent de plus en plus, les 4x4 foncent dessus ainsi que les quads qui détruisent tout* » ; « *Tous les sports de gros cons (pardon): le jet, le wake, le 4x4, la moto* »²⁰. Si la dénonciation prend le plus souvent la forme d'une liste - *Véhicules à moteur : 4x4, quads, jet skis, etc ; Toutes les pratiques motorisées type quad, trial et même jet ski ; quad; scooter des mers ; Ski nautique ; ...* -, certains événements sont également décriés- *La dernière course de trial sur les Iles à Ile Rousse* -.

Cette stigmatisation des pratiquants de loisirs motorisés est corrélée à l'idée de nuisances chimiques, visuelles et acoustiques et de leurs conséquences comme en témoignent les extraits de verbatim suivants : *Pollution visuelle et sonore ; Bruit, gêne pour les poissons car passages rapides et répétés ; Pollution sonore et dérangement ; Un grand nombre de ces engins sont polluants ; Pollution, nuisance sonore, odeurs ; ...*. Elle repose parfois même sur des suppositions « *Je crois savoir qu'ils ont roulé toute la journée sur des espèces protégées...* ».

L'image d'espaces naturels considérés par 88% des enquêtés comme propices à la *quiétude* et au *repos* renforce le caractère illégitime de ce type de loisirs.

75% des enquêtés expriment le souhait de voir établi une distinction entre les différentes activités dans le cadre de l'élaboration de mesures de préservation / protection ; ils associent systématiquement le mot « interdiction » aux loisirs motorisés.

Si les pratiquants « s'affrontent », les prestataires de services sportifs ne sont pas en reste. La tension entre ceux qui proposent des pratiques qu'ils qualifient volontiers de *douces, écologiques, respectueuses de l'environnement* et qui *même permettent de découvrir l'environnement, de sensibiliser, d'éduquer à l'environnement* et les acteurs commerciaux des loisirs motorisés est perceptible. Pourtant, ces derniers se défendent également d'avoir une pratique raisonnée qu'ils mettent, en particulier, en perspective avec la pérennité de leur activité : *Nous aussi, on sait que la nature est fragile [...]. D'ailleurs si on n'y fait pas gaffe, on n'aura plus rien à vendre à nos clients ; Si on détruit la nature, demain on vend quoi ? Les clients vont pas acheter du quad pour du quad ...*

Pour ceux qui utilisent l'espace maritime, le fait d'avoir signé la Charte des loisirs nautiques²¹ - *on a participé aux travaux de la charte des loisirs nautiques et on l'a signé* - est un argument prépondérant dans les stratégies de défense développées.

²⁰ Les extraits en italiques qui vont suivre dans ce passage sont des verbatim issus de l'enquête et des entretiens semi-directifs conduits auprès des socioprofessionnels.

²¹ La charte a été signée le 8 août 2012 pour les premiers signataires. L'élaboration de cette charte est le fruit d'un travail partenarial entre la DRJSCS, la DREAL et l'Office de l'Environnement de la Corse initié lors des 1ères rencontres « Sports de Nature, Territoires et Développement Durable » lors de l'édition 2011 du Festiventu - Calvi du 26 au 30 octobre 2011 -. L'un des 4 ateliers était dénommé « Loisirs motorisés et concertation ».

Le compte rendu d'une réunion, s'étant tenue le 15 décembre 2011, indique que les prestataires de loisirs motorisés, habituellement relativement individualistes, se sont d'ailleurs organisés pour travailler avec les services de l'Etat : *les opérateurs de loisirs nautiques s'accordent sur la nécessité d'une approche commune de leur relation avec les gestionnaires et les autorités littorales*. On peut émettre l'hypothèse que la peur de voir leurs activités économiques possiblement questionnées, les a contraints à se regrouper. Ce processus est assez classique. Une telle démarche a, par exemple, déjà pu être observée par le passé, lors de la mise en place de la Réserve des Bouches de Bonifacio avec les socioprofessionnels de la plongée subaquatique.

Pour ceux évoluant sur l'espace terrestre, c'est la participation à des réunions de concertation avec les services de la DRJSCS qui permet de justifier leurs bonnes dispositions à un usage raisonné et respectueux des sites naturels ; *on a travaillé avec Jeunesse et Sports. [...] on a donné tous nos circuits et on a même accepté de modifier certains quand on nous a expliqué qu'il y avait problème. [...] Si avec ça, on n'est pas respectueux de la nature [...]. Faut pas croire, ça a demandé du travail de revoir certains circuits*.

Pour ces socioprofessionnels, la participation active à des démarches de concertation initiées par des acteurs publics est le gage de leur bonne intention. Cependant, ils considèrent qu'il est plus aisé de travailler avec les *gens de jeunesse et sports* car *ils savent ce que c'est le sport* contrairement à des agents appartenant à des institutions dont l'entrée est plus centrée sur une approche environnementale, à qui ils reprochent le plus souvent de vouloir *tout mettre sous cloche ; tout interdire parce qu'on est motorisé*.

5-2-2 Les auto-organisés, autres bouc émissaires

Le second processus de délégitimation est plus particulièrement mobilisé par les socioprofessionnels. Il consiste à désigner les pratiquants auto-organisés comme des usagers moins respectueux de l'environnement et par conséquent plus néfastes pour celui-ci. Ce discours est quasi inexistant chez les pratiquants, ce qui est logique étant donné que la majorité de ceux interrogés ont une pratique libre.

L'argumentaire développé par les prestataires de services est construit autour de l'idée selon laquelle, ces façons de pratiquer seraient plus impactantes dans le sens où elles ne seraient pas encadrées, positionnant ainsi le recours à un professionnel comme la garantie d'une pratique respectueuse de l'environnement.

Cette posture est dominante chez les prestataires de service auprès desquels nous avons mené des entretiens. Nul n'est d'ailleurs nécessaire de les emmener sur ce « terrain » à partir du guide personnalisé d'entretien, les déclarations étant spontanées et anticipant le sujet : *le souci, en fait c'est pas nous. [...] Nous, on responsabilise nos clients, on leurs explique. Le vrai problème, et le seul problème, ce sont les pratiquants sauvages ; Moi, même si c'est pas facile, si y'a besoin d'engueuler les clients, je le fais. [...] De toute façon, les conséquences directes, c'est pour moi. S'ils font les cons, au final, quand ils sont partis, c'est Bibi qui reste et qu'est désigné coupable !*. Cette rhétorique de défense n'est pas un discours de circonstance lié à notre présence ; elle s'inscrit dans la durée. En effet, le procès-verbal d'une réunion²² tenue entre des prestataires et des agents des services publics indique qu'il « *était ressorti que la plupart des problèmes sont le fait de pratiquants libres* ».

D'ailleurs, cette modalité de pratique, qualifiée indifféremment de *sauvage, libre, d'auto-organisée*, pèse de façon négative lors des phases de négociations avec les autorités publiques. Nous avons pu constater, lors de réunions auxquelles nous participions en qualité d'expert, que certains agents publics avaient une certaine tendance à stigmatiser ces modalités de pratiques et leurs hypothétiques conséquences négatives sur les espaces naturels, dès lors qu'elles faisaient l'objet de l'utilisation d'engins motorisés. Au-delà de la stigmatisation de modalités de pratiques singulières, cela leur permettait, ensuite, dans un premier temps une généralisation à tous les utilisateurs, puis dans un second temps de développer un argumentaire en faveur d'une interdiction totale des pratiques sportives motorisées, dans un discours qui au bout du compte relevait plus d'une position militante que de celle que le citoyen est en droit d'attendre d'agents publics.

Nous ne serions conclure ce passage sans attirer l'attention du lecteur, que ce qui est énoncé ci-dessus ne relève que d'une pratique discursive, désormais bien rôdée et établie. Nul élément issu de ce travail d'enquête, ne nous permet d'affirmer ou d'infirmer que ces activités auto-organisées, seraient, du fait des comportements de leurs pratiquants plus impactantes pour l'environnement.

²² 15 décembre 2011.

5-3 De quelques paradoxes autour de la question de la responsabilité environnementale

Nous l'avons indiqué dans la partie « résultats », 97.30% des pratiquants interrogés affirment que la protection/préservation de l'environnement est un enjeu majeur.

71% d'entre eux estiment, également, posséder une pratique respectueuse l'environnement, c'est sans doute la raison pour laquelle, seuls 18% perçoivent une menace sur leur liberté d'agir.

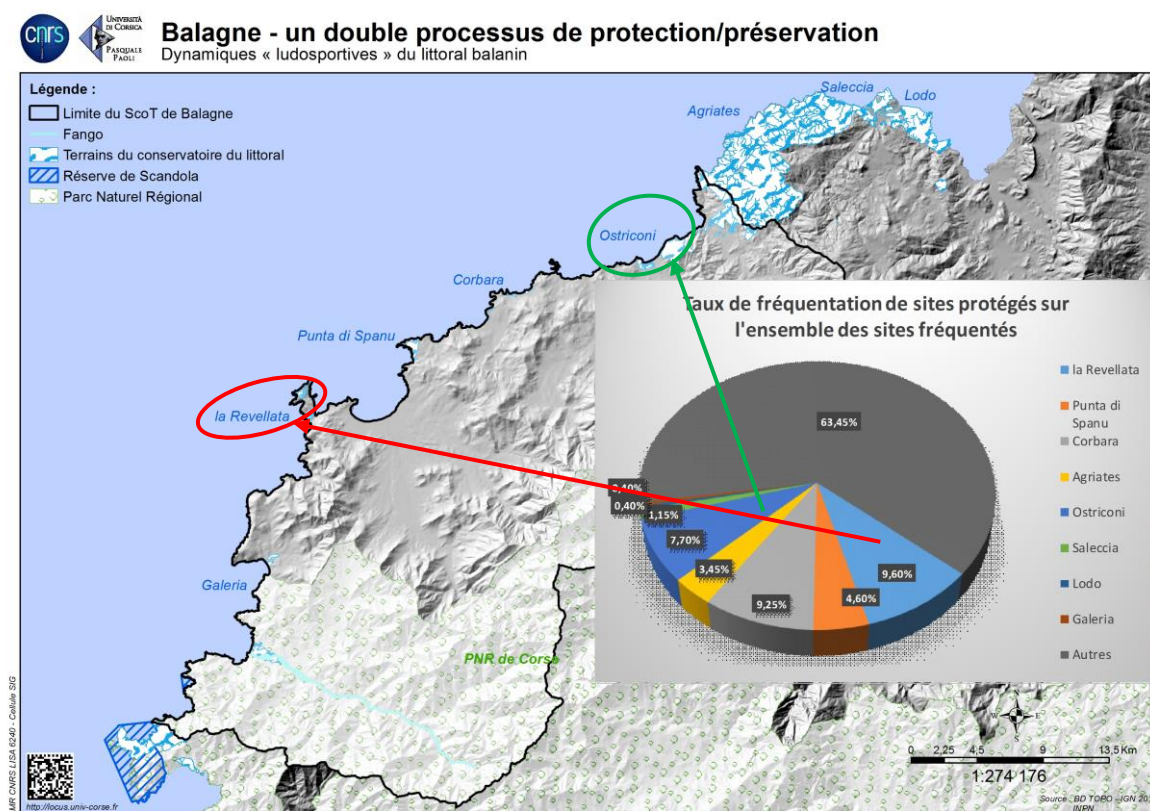
Au-delà, de ses prises de positions nettes, il apparaît que la question de la responsabilité environnementale n'est pas aussi évidente qu'il ne veut bien y paraître.

5-3-1 De la bonne connaissance des espaces, de leurs gestionnaires ?

Interrogés sur l'existence de sites faisant l'objet de mesures de protection sur le littoral de Balagne, sur les différents gestionnaires de ces espaces naturels protégés, sur leurs propres fréquentations de tels lieux, on relève que pour la majeure partie d'entre eux, les pratiquants ne possèdent, finalement, qu'une connaissance très approximative de ces derniers.

Par exemple, si 72.80% des pratiquants déclarent connaître les organismes en charge de la gestion d'espaces littoraux protégés en Balagne, lorsqu'il leur est demandé de les nommer, la compilation des réponses fournies est vague. Le conservatoire du littoral, acteur majeur sur ce territoire n'est pas évoqué par la moitié des répondants. D'autres fournissent des réponses pour le moins surprenantes comme *la police municipale* ; *Le service des phares et balises*²³.

Questionnées sur les lieux protégés, seul un quart des personnes interrogées sont en capacité de citer au moins un site protégé, la pointe de la Revellata étant la plus connue de tous mais également la plus fréquentée (9.6%) comme l'indique la carte ci-dessous. Le site de Crovani, quant à lui, n'est jamais mentionné



Carte n°6 : Taux de fréquentation des sites protégés par les pratiquants ludo-sportifs.

Réalisation : J.Jouve

²³ Les extraits en italiques qui vont suivre dans ce passage sont des verbatim issus auprès des pratiquants d'interviews informels (Cf méthodologie).

D'autres, sans totalement ignorer l'existence de sites protégés, en possèdent une approche spatiale beaucoup plus floue : *zones appartenant au Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres ; Périmètre du conservatoire*. D'autres, enfin, affirment n'avoir aucune connaissance ou douter : *Ne sais pas ; Si c'est le cas, ce n'est pas visible ; Je ne sais pas trop... ; Je ne suis pas sûr, mais je crois que certaines plages de Balagne ont des mesures de protections*, bien que cela puisse, pour une partie d'entre eux relever de l'évidence : *Je ne sais pas mais ça me paraît évident*.

La connaissance même du territoire de Balagne peut se révéler assez vague. Interrogés sur les lieux protégés du littoral balain qu'ils fréquentent dans le cadre de leurs activités ludosportives, plus d'un tiers des lieux identifiés par les répondants sont situés hors Balagne, très majoritairement sur le littoral du désert des Agriates ; l'Ostriconi, est le site le plus fréquenté - 7.70% -.

Les différents résultats présentés ci-dessus questionnent donc le niveau de connaissance que possèdent les pratiquants des sites protégés et donc par conséquent du respect éventuel des règles qui y sont applicables. En effet, comment mettre en adéquation sa pratique lorsque l'on ignore se trouver dans un site protégé soumis à réglementation ?

De surcroît, il autorise, aussi, à interroger une autre forme de légitimité, celle de juger un certain nombre de pratiques considérées comme illégitimes.

5-3-2 De la déclaration à l'acceptation de la règle ...

Questionnés, 96.50% des pratiquants se disent prêts à accepter de nouvelles règles qui limiteraient leur liberté d'agir, à condition que ces dernières aient fait l'objet de concertation entre les pouvoirs publics et eux-mêmes. Selon une grande majorité de ces derniers, cette concertation doit s'appuyer sur une démonstration « scientifique », preuves à l'appui en quelque sorte.

Pour certains, la position est facile à tenir. C'est ce qu'exprime ce pratiquant : *Aucune menace car ma pratique sportive n'a aucun impact et ne sera jamais réglementée*.

Pour d'autres, cependant, si une telle issue devait survenir et que les décisions envisagées au terme de la concertation ne les satisfaisaient pas, ils sont 31.20% à déclarer vouloir contrevenir aux nouveaux règlements si les règles édictées ne leurs convenaient pas.

Certains l'envisagent, car ils sont persuadés que leur pratique est responsable et respectueuse de l'environnement et que par conséquent il suffit de continuer ainsi pour poursuivre leur activité sans conséquences néfastes sur les sites : *Je serai prêt à continuer mon activité sportive tout en respectant la nature même si le lieu devient interdit*.

D'autres encore, affirment avoir déjà transgressé les règles : *Le conservatoire a aménagé cette plage. C'est du grand n'importe quoi ! On ne respecte pas les pratiquants de toujours. Je vais continuer à faire comme avant ...* comme nous l'indique cet usager rencontré lors de l'une de nos séances d'observation informelle. Ici, ce n'est plus la question du respect de la nature, mais celle des pratiquants qui est posée par notre interlocuteur. Cette position n'est guère étonnante si l'on s'en tient à la définition spontanée de « « préserver/protéger » que nous ont donnés les enquêtés. Pour seulement 2.70% d'entre eux cela doit/peut conduire à des interdictions²⁴.

Cette privation de liberté est, dans le discours, assez souvent corrélée à l'idée de sur fréquentation liée à la population touristique, en particulier. Selon le raisonnement de ces enquêtés, pour préserver/protéger la nature, les gestionnaires d'espaces prendraient des mesures remettant en cause des usages passés, parfois lointains et antérieurs même à la pratique ludosportive : *Je venais ici quand j'étais gosse. J'y passais tous mes temps libres. [...] C'est un endroit magique, mon terrain de jeu [...]. Aujourd'hui, il est interdit parce qu'il y a trop de touristes. [...] Ce n'est pas normal, nous on l'a toujours fréquenté*. Cette argumentation est assez répandue dans l'île. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'idée de spoliation dont l'image emblématique est la résidence secondaire²⁵.

²⁴ Pour mémoire, nous avons évoqué que lorsque ces mêmes pratiquants étaient invités à faire le lien entre pratiques motorisées et préservation, la notion d'interdiction apparaissaient comme une solution très largement plébiscitée.

²⁵ Nous avons signifié précédemment combien la question de l'urbanisation était sensible. La définition spontanée de « préserver/protéger » conduit environ 20% des enquêtés à évoquer la lutte contre l'urbanisation.

Conclusion

Pour conclure, nous souhaitons indiquer que cette étude et ses résultats ont été valorisés. Ils ont donné lieu à la publication d'un article, à la co-direction d'un numéro thématique, à deux communications par poster ainsi qu'à quatre communications orales. L'encadré suivant propose un récapitulatif de cette valorisation.

Martel, L (2015) «Le littoral de Balagne : représentations, usages sociaux et controverses autour d'un territoire touristique» In *Juris Tourisme*, n°176, juin 2015 : 33-35.

Martel, L & Evrad, B (Dir) (2014), *Revue Européenne de Management du Sport*, numéro thématique relatif « Sport de nature et tourisme sportif sur les littoraux : quelles innovations dans l'offre touristique littorale ? », n°44 décembre 2014, PUS, Voiron.

Martel. L (2016), *Sports de nature, littoral, tourisme : propos sur la gouvernance*, Association de Recherche et de Coopération « Euro - Méditerranée », Toulon, 26-27 avril 2016.

Martel. L & Jouve. J (2015), *Habiter le littoral : ce que nous apprennent les pratiques sportives*, Conférence internationale MISTRALS 2015 - Marseille 20-22 octobre 2015. Communication par poster.

Martel. L (2015), *Les sports de nature : entre logique politique et logiques d'acteurs*, 8^{ème} Congrès international de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française, Montpellier, 3-5 juin 2015.

Martel. L & Jouve. J (2015), *Dynamiques « Ludosportives » du littoral balanin*, Séminaire annuel « OHM Littoral Méditerranéen » - Marseille 30-31 mars 2015.

Martel. L & Jouve. J (2014), *Les pratiques de loisirs sportifs de nature sur le littoral de Balagne : usages et controverses*, Colloque international « Culture de plein air. Retours à la nature à l'heure de la métropolisation des territoires», Rouen, 6-7 novembre 2014.

Martel. L & Jouve. J (2014), *Usages sociaux et protection du littoral. Le cas des pratiques de loisirs de nature en Balagne*, « Colloque international Habiter le littoral. Enjeux écologiques et humains contemporains », XXV^{èmes} Journées scientifiques de la Société d'Ecologie Humaine, Marseille, 16-18 octobre 2014. Communication par poster.

Encadré n°3 : Valorisation académique de l'étude

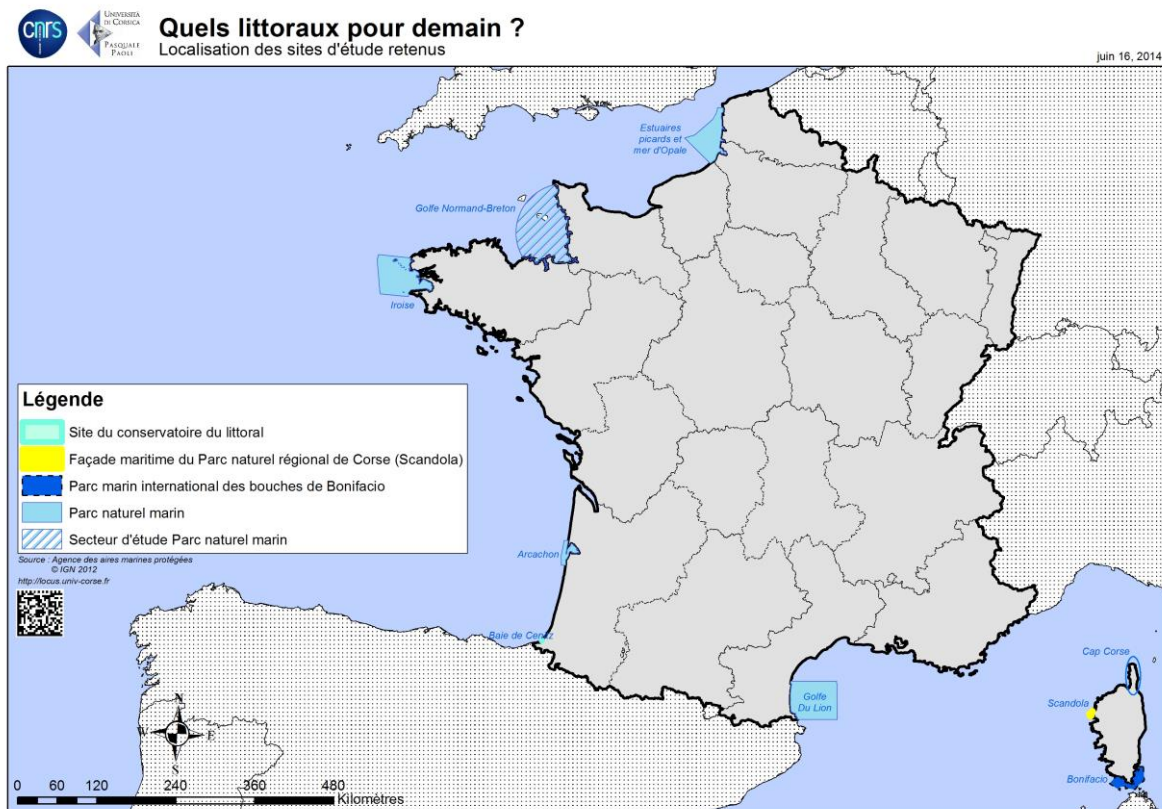
Nous souhaitons également indiquer, qu'en égard à la problématique de possibles restrictions de *liberté d'agir* et de *liberté d'entreprendre*, les résultats de ce travail ont mis en évidence l'importance que revêt la concertation et les modes de gouvernance. Cependant, il nous a été donné d'observer que celle notion de *concertation* ne possède pas nécessairement la même signification pour l'ensemble des acteurs - pratiquants, gestionnaires, prestataires de services, clubs sportifs et administrations - et qu'elle peut être également appréciée de façon singulière en fonction de la qualification des territoires et de leurs niveaux de protection/préservation par exemple.

Nous avons donc déposé au printemps 2015 un projet intitulé «Inventaire et gestion des pratiques sportives et de loisirs sur les littoraux métropolitains français : une analyse comparative dans les espaces protégés », retenu par la Fondation de France suite à son appel à projet « Quels littoraux pour demain ? ».

Le projet propose un questionnement interdisciplinaire, mobilisant sciences sociales, humaines et juridiques, relatif à la dialectique « fréquentation - préservation, protection des espaces littoraux ». Ce sont, plus spécifiquement les usages ludosportifs du littoral qui intéressent une équipe composée de 17 chercheurs issus d'universités et de laboratoires différents. Ils proposent à partir de 9 études de sites localisés tout le long du littoral métropolitain, d'une part de caractériser les réalités sociales de ces pratiques et d'autre part, d'analyser les formes de gouvernance qui sont élaborées par les parties en présence pour tenter de trouver des formules consensuelles permettant de dépasser les points de vues voire les controverses souvent vives et de concilier ce qui peut parfois apparaître comme

antinomique.

L'étude est envisagée sur une période de 3 années, selon une approche comparative, à partir des 9 sites choisis avec la plus grande attention pour ce que leur diversité - statut juridique, superficie, historicité différents notamment – peut apporter pour éclairer les enjeux.



Carte n°6 : Répartition des 9 sites d'étude.
Réalisation J. Jouve

Ce rapport a été rédigé conjointement par :

- Ludovic Martel, Maître de conférences,
- Johan Jouve, Ingénieur d'études.